

**Délibération n°03**

**Effectif légal du Conseil de  
Communauté :**  
61

**Nombre de Conseillers  
en exercice :**  
61

**Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :**  
57

**Nombre de votants :**  
57

**Date de convocation :**  
31 octobre 2017

**Date d'affichage du  
compte-rendu :**  
13 novembre 2017

**Objet :**

**Fourniture et livraison de  
repas servis en liaison froide  
pour les établissements  
d'accueil de jeune enfant  
(EAJE) et l'établissement  
d'accueil de Saint-Laure  
(EASL) : attribution et  
autorisation de signature du  
marché**

L'AN deux mille dix-sept, le 6 novembre, le conseil communautaire, convoqué le 31 octobre 2017 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS :**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, M Stéphane FRIAUD, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, M Jacques LAMY, Mme Emilie LARRIEU, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian OLLIER, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**  
Mme Amandine COURTADON, M Philippe SCHAAL, **suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M Jacques BARBECOT, conseiller communautaire unique de PULVERIERES, remplacé par Mme Amandine COURTADON, conseiller communautaire suppléant
- M José BELDA, conseiller communautaire unique de CHAVAROUX, remplacé par M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant
- M Pierre CERLES, *a donné pouvoir à* M Pierre PECOUL
- M Gérard DUBOIS, *a donné pouvoir à* M Philippe COULON
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, *a donné pouvoir à* M Daniel GRENET
- M Philippe GAILLARD, *a donné pouvoir à* Mme Marie-Pierre LORIN
- M Mohand HAMOUMOU, *a donné pouvoir à* M Frédéric BONNICHON
- Mme Catherine HOARAU, *a donné pouvoir à* M Nicolas WEINMEISTER
- M Gilbert MENARD, *a donné pouvoir à* Mme Nicole LAURENT
- M Alain PAULET, *a donné pouvoir à* Mme Martine BESSON
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir à* Mme Michèle SCHOTTEY
- M Thierry ROUX, *a donné pouvoir à* M Jacquie DIOGON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir à* M Jean-Pierre HEBRARD

*Absents :*

- M Jean-Christophe GIGAULT
- M Christian MELIS
- Mme Florence PLANE
- Mme Catherine VILLER-MICHON

<> <> <>

**Secrétaire de Séance**

M Yves LIGIER

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20171106-  
DELIB2017110603-DE  
Date de réception préfecture : 09/11/2017  
Date de réception préfecture : 09/11/2017

**Rapport n°03 - Fourniture et livraison de repas servis en liaison froide pour les établissements d'accueil de jeune enfant (EAJE) et l'établissement d'accueil de Saint-Laure (EASL) : attribution et autorisation de signature du marché**

Afin de renouveler les marchés de fourniture et livraisons de repas dans le cadre d'une harmonisation souhaitée du fonctionnement des Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants du territoire, il a été lancé une consultation décomposée en 2 lots :

- Lot 1 : fourniture et livraison de repas servis en liaison froide ainsi que les goûters pour les Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants. Ce lot comportait une offre de base portant sur les établissements d'ex VSV et ex CCLE et une variante intégrant les crèches de Riom, c'est-à-dire portant sur l'ensemble du territoire de Riom Limagne et Volcans,
- Lot 2 : fourniture et livraison de repas servis en liaison froide pour l'accueil de loisirs de Saint-Laure

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'appel public à concurrence publié dans le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP), au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), La Montagne et sur le profil d'acheteur,

Vu l'analyse des offres,

Vu l'avis de la Commission des Marchés en procédure adaptée réunie le 24 octobre,

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à la majorité (1 voix contre et 1 abstention) :**

- **attribue le lot n°1 à la société API RESTAURATION pour une quantité de minimum annuelle de 65000 repas et goûters (35000 repas/30000 goûters) et une quantité maximale annuelle de 100000 repas et goûters (50000 repas/50000 goûters),**
- **autorise le Président à signer le marché correspondant et tous actes relatifs à ce dossier,**
- **attribue le lot n°2 à la société API RESTAURATION pour une quantité minimum annuelle de 9000 repas et une quantité maximum annuelle de 11500 repas,**
- **autorise le Président à signer le marché correspondant et tous actes relatifs à ce dossier.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 7 novembre 2017***

***Le Président***

***Frédéric BONNICHON***



Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20171106-  
DELIB2017110603-DE  
Date de télétransmission : 09/11/2017  
Date de réception préfecture : 09/11/2017